

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 6 mai 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Pierre Gravel, Michel Chouinard, Jean-Pierre Allard et Steve Bouchard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2019-05-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et salaires au 30 avril 2019
- 4) Responsable des relations avec les entrepreneurs et le CLD d'Antoine-Labelle
- 5) Scène mobile – Rivière-Rouge – Entérinement de l'entente intermunicipale
- 6) MTQ – Rapport 2018 du PAEERL
- 7) États financiers 2018
- 8) Nomination d'un vérificateur pour l'année 2019
- 9) Zec Maison de Pierre – Désistement (Quad)
- 10) Urgence climatique
- 11) Politique d'inspection et d'entretien des chemins publics
- 12) Réforme cadastrale – Chemin municipal Lots 6 099 221 et 6 099 188
- 13) RIDR – Règlement #44 décrétant un emprunt de 150 000\$
- 14) Correspondance et informations
- 15) Varia
- 16) Période de questions
- 17) Levée de la séance

Adoptée

2019-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} avril 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-05-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 30 AVRIL 2019

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 avril 2019 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1900128 à C1900180 et les paiements directs L1900018 à L1900023 totalisant 195 660.10\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2019;
- le registre des salaires, portant les numéros D1900063 à D1900069 (élus), totalisant 4 714.16\$ et les numéros D1900061 et D1900062, D1900070 à D1900078 (employés) totalisant 6 142.40\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1900025 à P1900028 (employés) totalisant 2 419.96 \$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2019.

Adoptée

2019-05-04

4. RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QU' un comité composé d'élus a été mis en place pour « Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux » ;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une concertation auprès des élus et des entrepreneurs ;

ATTENDU QUE la première action du plan est « Établir une politique et renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation des projets entrepreneuriaux » ;

ATTENDU QU' il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et de comprendre les besoins au-delà de la demande ;

ATTENDU QU' il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les projets entrepreneuriaux sur le territoire ;

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu à l'unanimité de nommer le directeur général afin de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la municipalité et d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2019-05-05

5. SCÈNE MOBILE – RIVIÈRE-ROUGE – ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lac-Saguay, L'Ascension La Macaza, Nomingue et Rivière-Rouge ont discuté d'une entente intermunicipale relative à la participation financière et à l'utilisation d'une scène mobile qui serait la propriété commune des municipalités participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale décrit les modalités quant à l'utilisation de cette scène ainsi que la répartition des charges entre les cinq municipalités membres de l'entente, tant en ce qui concerne les immobilisations que les coûts d'opération et les frais d'administration qui seront répartis selon la formule suivante : Lac-Saguay 3%, L'Ascension 6%, La Macaza 9%, Nomingue 17% et Rivière-Rouge 65%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle appuyé par le conseiller Pierre Gravel et résolu unanimement d'entériner l'adhésion de la Municipalité de Lac-Saguay à l'entente intermunicipale relative à la participation financière et à l'utilisation d'une scène mobile et la signature de ladite entente par la mairesse et le directeur général.

Adoptée

2019-05-06

6. MTQ – RAPPORT 2018 DU PAEERL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 152 649\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-Saguay vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'attester le bilan présenté par le directeur général secrétaire-trésorier au montant de 251 987\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2019-05-07

7. ÉTATS FINANCIERS 2018

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les États financiers pour l'année 2018 préparés et déposés par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc.

Adoptée

2019-05-08

8. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité nomme Monsieur Sylvain Guilbault de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier de 2019.

Adoptée

2019-05-09

9. ZEC MAISON DE PIERRE – DÉSISTEMENT (QUAD)

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de la ZEC Maison-de-Pierre a résolu d'abroger l'article 4 de son règlement faisant référence à l'exclusion des membres de la FQCQ n'étant pas obligés de s'enregistrer et d'acquitter les droits de circulation sur le territoire de la ZEC Maison-de-Pierre ;

ATTENDU QUE la ZEC Maison-de-Pierre a demandé au club quad, responsable du sentier fédéré localisé sur son territoire, de retirer toute la signalisation destinée aux quadistes ;

ATTENDU QUE l'absence de signalisation officielle vient détruire le statut de sentier fédéré 4 saisons ;

ATTENDU QUE la coupure du réseau fédéré positionne le village de L'Ascension en cul-de-sac sur toute la cartographie officielle de la FQCQ (papier et numérique) et des autres producteurs de cartes thématiques ;

ATTENDU QUE le club quad a déjà investi plus de 93 000\$ en aval, en amont ainsi que sur le territoire de la ZEC afin d'améliorer ce lien régional 4 saisons ;

ATTENDU QUE la région travaille activement avec les clubs et parties prenantes pour maintenir l'intégrité du réseau en investissant et soutenant les clubs dans l'entretien et l'aménagement d'infrastructures ;

ATTENDU QUE ce lien régional représente un accès à la partie du nord du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la clientèle provenant des régions plus au sud ;

ATTENDU QUE la pratique récréotouristique du quad génère des revenus annuels de 25 M\$ et plus et que 361 emplois sont reliés à l'existence de cette industrie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE la région souhaite devenir la destination numéro 1 en offrant une expérience 4 saisons complètes sur un réseau de qualité ;

ATTENDU QUE les intervenants de la région ainsi que le CLD d'Antoine-Labelle investissent massivement pour promouvoir le quad et positionner la région comme destination quad 4 saisons ;

ATTENDU QUE les quadistes circuleront dorénavant sur le territoire de la ZEC sans pouvoir se référer à une signalisation quad officielle provoquant ainsi une expérience potentiellement désagréable et dangereuse ;

- ATTENDU QUE le désistement de la ZEC Maison-de-Pierre vient menacer l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS ainsi que l'économie de plusieurs autres régions du Québec tout en menaçant sérieusement l'intégrité du réseau ;
- ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle soutiennent l'industrie du VHR et reconnaissent son importance pour la vitalité économique de ses villes et villages ;
- ATTENDU QUE les municipalités souhaitent réduire les facteurs de risque pouvant mettre en péril l'intégrité du réseau ;
- ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, des groupes d'individus peuvent intervenir sur un territoire public en vertu d'une délégation de gestion, d'une loi et d'une réglementation et que certaines décisions entraînent des conséquences négatives pour la santé économique de toute une région ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu de demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'intervenir auprès des dirigeants de la ZEC Maison-de-Pierre pour les sensibiliser sur l'importance de respecter l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS, et ce, afin de maintenir l'intégrité du réseau ;

Il est également résolu de demander au ministère concerné de réviser officiellement le « Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et pêche » afin que la présence d'un sentier VHR (quad et motoneige) et des clientèles quadistes et motoneigistes soient prises en considération afin d'assurer la pérennité et l'intégrité du réseau et surtout éviter une double tarification pour les touristes et excursionnistes qui acquittent déjà des droits d'accès.

Adoptée

2019-05-10

10. URGENCE CLIMATIQUE

- ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay reconnaît l'urgence climatique;
- ATTENDU QU' il devient nécessaire d'apporter des solutions aux impacts d'un climat toujours plus changeant;
- ATTENDU QU' il y a lieu de favoriser les échanges de connaissances et de pratiques entre les différentes communautés;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard appuyé par le conseiller Luc Bélisle et résolu unanimement que tous les gouvernements des pays, provinces, états, villes et villages et leur population mettent tout en œuvre pour contrer les changements climatiques afin d'éviter des situations dramatiques qui se développent dangereusement.

Adoptée

2019-05-11

11. POLITIQUE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu unanimement

D'adopter la politique d'inspection et d'entretien des chemins publics tel que présenté par le directeur général.

Adoptée

2019-05-12

12. RÉFORME CADASTRALE – CHEMIN MUNICIPAL LOTS 6 099 221 ET 6 099 188

- ATTENDU QUE lors des calculs de la rénovation cadastrale, les lots 6 099 221 et 6 099 188 ont été attribués à la Municipalité de Lac-Saguay car c'est un chemin sans désignation cadastrale qui n'a jamais fait l'objet d'une fermeture de la part de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard appuyé par le conseiller Pierre Gravel de prendre acte de la situation et d'attribuer le statut de chemin d'accès aux ressources au chemin situé sur les lots 6 099 221 et 6 099 188.

Adoptée

2019-05-13

13. RIDR – RÈGLEMENT #44 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000\$

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement #44 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge décrétant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000,00\$) pour l'achat d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé de moins de 100 heures d'utilisation, année 2019, de marque Roto-Screen, modèle R-600 ou son équivalence.

Adoptée

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-14

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h40

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2019-05-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse